



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Madagascar

Question écrite n° 42955

Texte de la question

M. Didier Robert interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation alimentaire préoccupante à Madagascar. À ce sujet, il souhaiterait connaître le montant de la participation de la France au programme d'aide alimentaire et les moyens d'action de celui-ci.

Texte de la réponse

Madagascar est régulièrement affectée par des incidents d'origine climatique ou sociale qui justifient, en fonction de l'évaluation des besoins spécifiques, l'allocation d'aide alimentaire. En 2008, la France a alloué 500 000 euros d'aide alimentaire, lesquels ont été mis en oeuvre par le PAM et l'ONG CARE. En 2009, la France vient d'allouer une nouvelle tranche de 500 000 euros en ciblant en priorité les populations structurellement pauvres du sud du pays. Cette enveloppe sera mise en oeuvre par l'ONG GRET dans le cadre d'un projet innovant de lutte contre la malnutrition infantile, dans le cadre d'un partenariat avec le PAM et l'administration malgache. En fonction de l'évolution des besoins, la France décidera, le cas échéant, de nouvelles contributions.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42955

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1668

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2774